

**August Wilhelm von Schlegel an Auguste Louis de Staël-Holstein  
Bonn, 18.07.1819**

<i>Empfangsort</i>	Coppet
<i>Bibliographische Angabe</i>	Krisenjahre der Frühromantik. Briefe aus dem Schlegelkreis. Hg. v. Josef Körner. Bd. 2. Der Texte zweite Hälfte. 1809–1844. Bern u.a. ²1969, S. 338–339.
<i>Editionsstatus</i>	Einmal kollationierter Druckvolltext mit Registerauszeichnung
<i>Zitierempfehlung</i>	August Wilhelm Schlegel: Digitale Edition der Korrespondenz [Version-07-21]; <a href="https://august-wilhelm-schlegel.de/version-07-21/briefid/2802">https://august-wilhelm-schlegel.de/version-07-21/briefid/2802</a> .

Bonn ce 18 Juill. 1819

Mon cher Auguste, j'ai écrit dernièrement à Madame Necker - j'aurais voulu vous répondre plutôt, mais j'ai été fort occupé, et ces derniers jours j'ai été distrait par un événement qui a causé une émotion générale. En recevant ma lettre vous en serez probablement déjà informé par les gazettes. Une commission spéciale est venue en grande diligence de Berlin par ordre du ministère de la police - elle est composée d'un colonel et de deux majors de gendarmes, d'un assesseur et d'un commissaire de police. Ils étoient accompagnés de six gendarmes. Le 15 de grand matin ils sont entrés simultanément dans le domicile de trois professeurs, MM. Arndt, et les freres Welker, ils ont posté à chaque porte deux gendarmes, et ils ont fait une saisie rigoureuse de tous leurs papiers. Ces messieurs cependant n'ont point été arrêtés, ils ne sont pas même gardés à vue. Il est dit dans l'ordre exhibé par la commission au recteur que ces professeurs sont fortement suspects d'après des renseignements reçus du dehors de complicité dans des associations secrètes et menées politiques qui ont lieu en Allemagne. L'opinion unanime des jurisconsultes et magistrats de ce pays est que les formes prescrites par les lois en vigueur n'ont pas été observées, qu'une telle saisie ne doit être faite que d'après la decision d'une cour de justice, et avec l'assistance du magistrat local. En conséquence on a protesté de tous les cotés, mais la commission va toujours son train, dans l'examen des papiers. Le sénat académique a envoyé par estafette un mémoire au ministère qui lui est préposé, c'est à dire au ministère du culte et de l'instruction publique. Les étudiants ont témoigné un grand intérêt - cependant ils se sont tenus tranquilles - les inculpés eux-mêmes les y ont exhortés - le lendemain nous avons pu reprendre nos cours.

Je ne veux pas différer l'envoi de cette lettre - ainsi je ne puis vous écrire tous les détails. Vous savez que j'aime avant tout la tranquillité et l'étude, mais il faut en conscience remplir ses devoirs dans une situation quelconque où la providence vous a placés. Je vous épargne les reflexions - vous les ferez pour moi. Mille tendres amitiés, mille choses à votre sœur, M<sup>r</sup> de Br.[oglie] et Mlle R[andall].

**Namen**

Arndt, Ernst Moritz

Broglie, Achille-Léon-Victor de

Broglie, Albertine Ida Gustavine de

Hüllmann, Karl Dietrich

Necker, Albertine Adrienne

Randall, Frances

Sayn-Wittgenstein-Hohenstein, Wilhelm Ludwig Georg zu

Vom Stein Zum Altenstein, Karl

Welcker, Friedrich Gottlieb

Welcker, Karl Theodor

**Orte**

Berlin

Bonn